



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CARIF-OREF PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

22 RUE SAINTE BARBE
13002 MARSEILLE

Ayant la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public soumis aux règles de comptabilité publique applicables aux établissements publics industriels et commerciaux dotés d'un agent comptable.

Ci-après dénommé GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur

Consultation

Objet :

Prestations informatiques d'hébergement, de maintenance, de développement de bases de données et de sites internet

Date limite de réception des offres

Le 7 août 2025

LE PRESENT DOCUMENT FAIT OFFICE DE DOSSIER DE CONSULTATION



PRESIDENT DE LA REGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

SOMMAIRE

Partie 1 : Clauses administratives 3

Article 1- Présentation du GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d’Azur	3
Article 2 - Objet et forme de la consultation	3
Article 3 – Délai de livraison et modalités d’exécution de la prestation	4
3-1 Délais de livraison	4
3-2 Modalités d’exécution	4
Article 4 - Conditions d’envoi ou de remise des offres.....	5
Article 5 - Nature et forme des prix	5
5.1 - Contenu des prix.....	5
5.2 - Prix de règlement - variations	5
Article 6 - Critères de sélection.....	6
6.1 Sélection des candidatures	6
6.2 Sélection des offres.....	6
Article 7 – Attribution	8
Article 8 – Condition d’exécution des prestations	8
8.1 Engagement du prestataire	8
8.2 Propriété intellectuelle- Droits cédés	9
8.3 Communication des résultats et transfert.....	9
8.4 Évaluation	10
Article 9 - Facturation et délai de paiement	10
9.1 Modalités de règlement	10
9.2 Facturation.....	11
9.3 Délai de paiement.....	11
Article 10 - Confidentialité	11
Article 11 - Annulation et résiliation	11
Article 12 - Assurance.....	12
Article 13 - Demande de renseignements	12

Partie 2 : Clauses Techniques.....13

Article 14 - Définition des prestations attendues	13
Article 15 - Contenu des prestations.....	14

Partie 3 : Annexes.....22

Annexe 1 : Situation du candidat.....	22
Annexe 2 : Dossier administratif du prestataire	23

Partie 1 : Clauses administratives

Article 1- Présentation du GIP Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur est un **Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation et un observatoire régional de l'emploi et de la formation** financé par l'État et la Région dont les missions principales sont :

- La collecte et l'information sur l'offre de formation,
- L'observation et l'analyse du champ emploi/formation
- La professionnalisation des acteurs du champ Orientation Formation Emploi
- L'accompagnement des politiques publiques Orientation Formation Emploi.

Il a pour mission notamment de développer des outils propres à dynamiser et accompagner le développement et la qualité des offres de formation professionnelle au niveau régional et à informer le public et les professionnels sur l'ensemble des initiatives régionales et départementales dans ce domaine.

Pour ce faire, il a recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin notamment de mettre en place et développer des sites internet qui offrent aux utilisateurs un accès à des banques de données, des fonds documentaires, des moteurs de recherche ou encore des modules de formation en ligne.

Il dispose en outre de ressources informatiques permettant de mettre en œuvre l'ensemble des services susvisés.

Article 2 - Objet et forme de la consultation

La consultation engagée sur la base de ce dossier a pour objet de sélectionner un prestataire de service chargé de réaliser des prestations informatiques d'hébergement, de maintenance, de développement de bases de données et de sites internet sur la base du CMS (Content Management System) SPIP.

Article 3 – Délai de livraison et modalités d'exécution de la prestation

3-1 Délais de livraison

Les prestations devront être assurées au fil des demandes jusqu'au 31 décembre 2025.

3-2 Modalités d'exécution

La proposition devra répondre à tous les éléments mentionnés et utiliser le modèle de réponse suivant :

- Une présentation de votre société, complétant les annexes 1 et 2 du dossier de consultation
- Une réponse à chaque élément demandé,
- Une présentation du personnel pressenti sur l'action
- Une présentation des compétences mobilisables par lui et des délais d'intervention.
- Des références antérieures de la structure dans un contexte et/ou domaine métier similaire
- Une proposition budgétaire détaillée sous forme de devis
- Un avis de situation de SIREN
- Un RIB

Des références et une bonne connaissance de l'environnement emploi formation seront exigées.

Lieu d'exécution de la prestation :

La prestation sera réalisée dans sa totalité à distance. Concernant les réunions, le recours aux outils de réunion à distance (Teams, Zoom, ...) seront privilégiés.

Toutefois, le client se réserve la possibilité de demander au prestataire la tenue de réunion en présentiel.

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

La remise des offres par les candidats se fait par voie numérique.

L'offre sera communiquée par mail à mapa@cariforef.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au :

7 août 2025 à 12h00 au plus tard par mail,

la date et l'heure de réception faisant foi

Les envois numériques de l'offre délivrés après la date et l'heure précitée ne seront pas retenus. Les propositions non retenues présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle. Le contenu de ces offres sera tenu pour confidentiel, ne sera ni divulgué, ni utilisé sauf accord du candidat.

Article 5 - Nature et forme des prix

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois de signature de l'acte d'engagement par le titulaire. Ils sont réputés fermes et définitifs, non révisables et non actualisables.

5.1 - Contenu des prix

Les prestations demandées sont traitées à prix global pour une somme qui devra être comprise dans une fourchette de prix n'excédant pas 20 000 € hors taxes.

Des devis détaillés seront proposés pour chacune des prestations attendues.

5.2 - Prix de règlement - variations

Les prix initiaux sont fermes et définitifs pendant toute la durée du marché. Ils sont facturés en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

Article 6 - Critères de sélection

6.1 Sélection des candidatures

Les offres sont examinées lors de la réunion de la Commission Technique compétente regroupant le pouvoir adjudicateur et toute autre personne que le pouvoir adjudicateur juge compétente en la matière pour l'aider à l'analyse technique des offres.

6.2 Sélection des offres

Les critères d'analyse retenus pour cet appel à propositions sont :

- Expérience technique du titulaire dans le domaine
- Clarté et pertinence de la proposition
- Adéquation de la proposition à chacune des exigences techniques
- Connaissance de l'environnement emploi-formation
- Rapport qualité prix

Les propositions reçues pourront faire l'objet de négociation.

Le projet retenu fera l'objet d'une convention entre le ou les prestataires retenus et le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A l'issue de l'examen des réponses écrites, le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur désigne si besoin les candidats retenus en liste restreinte, pour lesquels il se réserve le droit de les auditionner afin de :

- Demander des précisions ou des compléments sur la teneur de leur offre.
- Négocier le montant de l'offre des candidats ayant satisfait aux autres critères.

Extrait de la grille d'instruction

NOM DU CANDIDAT :			
	Note	Note pondérée	Pondération
Qualité de la proposition • <i>Indicateur</i> Clarté et pertinence de la proposition (méthodologie) Adéquation de la proposition à chacune des exigences techniques			30%
Expérience de l'organisme : • <i>Indicateur</i> Prestations déjà réalisées dans le domaine Connaissance du domaine emploi-formation Expérience du titulaire C.V Ressources humaines complémentaires mobilisables			40%
Prix : (prix le +bas/prix jugé) x 10			30%
TOTAL :			
Classement :			
Décision :			

La décision sera notifiée par courrier aux différents candidats.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Article 7 – Attribution

Avant l’attribution définitive des prestations proposées, le candidat doit prouver qu’il a satisfait ses obligations fiscales et sociales. Pour cela, il doit fournir les attestations prévues par la réglementation.

Pour respecter cette obligation, le titulaire pressenti doit fournir :

- une **attestation de vigilance** délivrée en ligne sur le site de l’Urssaf ;
- une **attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l’impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
 - en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l’impôt sur les sociétés (IS) et assujetties à la TVA ;
 - auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l’impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur par exemple) ;
- un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l’obligation d’emploi de travailleurs handicapés.

Pour obtenir ces attestations :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>

Article 8 – Condition d’exécution des prestations

8.1 Engagement du prestataire

Le titulaire s’engage à réaliser la prestation correspondant au(x) lot(s) sur le(s)quel(s) il a été retenu. Il tiendra à disposition toutes pièces et documents de nature à attester de la réalité et du bienfondé des activités engagées.

Outre les obligations essentielles de la convention de prestation de services, le paiement du prix convenu par le client et l’exécution par le titulaire des prestations, le titulaire s’engage à respecter les stipulations suivantes :

- Dans le cadre de la convention de prestation de services, les parties s’engagent à collaborer de manière étroite et régulière et à exécuter de bonne foi les stipulations qu’il contient. Si une difficulté devait apparaître au cours de l’exécution des prestations, le prestataire s’engage à mettre en place une solution adaptée.
- Le titulaire s’engage à fournir au GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d’Azur tous les conseils que requiert la bonne exécution de la convention de prestation de services et notamment ceux qui permettront l’adéquation de ses ressources informatiques à l’évolution de ses besoins.
- Il désigne un interlocuteur unique, qui sera le correspondant habituel du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d’Azur et qui, à ce titre, est, d’une part, compétent pour assurer la bonne exécution de la convention de prestation de services et, d’autre part, habilité à prendre toutes les décisions que requiert la mission confiée.

Dans l’hypothèse où le titulaire ne respecterait pas, et ce quelque en soit le motif, les conditions et obligations prévues au présent article, le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d’Azur pourra procéder à la résiliation de la présente convention de prestation de services dans les conditions définies dans cette même convention.

Pendant la durée des interventions dans les locaux du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d’Azur, le personnel du prestataire sera soumis au règlement intérieur en vigueur au sein de cette structure.

En outre, il agira dans le respect des instructions du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d’Azur, auquel il rendra également compte de l’exécution de ses prestations.

Enfin, le prestataire devra recueillir l'accord express de ce dernier préalablement à l'engagement de toutes dépenses, et notamment celles concernant des commandes de matériels, l'intervention de prestataires extérieurs.

8.2 Propriété intellectuelle- Droits cédés

Nature des droits cédés

Le titulaire cède au GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle couvrant les créations qu'il pourrait réaliser en exécution des présentes.

Plus précisément, il consent à céder :

- Le droit de reproduction totale ou partielle de ses créations par tous procédés, notamment informatique et sur tout support connu ou inconnu au jour de la signature des présentes,
- Le droit de représentation, c'est à dire le droit de communiquer ses créations au public par tout procédé connu ou inconnu au jour de la signature des présentes,
- Le droit d'adaptation de ses créations, c'est à dire le droit de les modifier, de les améliorer, de les développer et de procéder à des adjonctions ou suppressions sur tout ou partie de ses créations.

En conséquence, le titulaire renonce à revendiquer tous droits éventuels de propriété intellectuelle et notamment de reproduction et d'exploitation relatifs aux modifications, adaptations, développements, évolutions, traductions du site incorporant les créations susceptibles d'être réalisées.

Durée de la cession

Le prestataire cède au client l'ensemble des droits patrimoniaux susceptibles de protéger les créations qu'il pourra réaliser pour toute la durée de protection des droits d'auteur, telle que définie par la législation française et les conventions internationales actuelles ou futures.

Domaine territorial de la cession

Le titulaire cède les droits en vue de leur exploitation dans le monde entier.

Garantie

Le titulaire garantit au GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur l'exercice paisible des droits cédés. Et notamment il garantit le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur contre toute action en contrefaçon qui pourrait être intentée par des tiers à son encontre.

Destination des droits cédés

Le titulaire cède les droits en vue de permettre au GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur leur exploitation sur et/ou pour tout réseau de télécommunication et de téléinformatique et plus généralement par et/ou pour tout moyen électronique, informatique et audiovisuel.

8.3 Communication des résultats et transfert

Il est prévu que le titulaire rendra compte des actions et opérations qu'il effectuera en exécution de la convention de prestation de services, dans un document de suivi, celui-ci mentionnera quotidiennement les dates et durées d'intervention ainsi que le détail des prestations effectuées.

Par ailleurs, à l'arrivée du terme de la convention de prestation de services, pour l'une des causes prévues par les présentes (arrivée de l'échéance prévue ou résiliation anticipée), le titulaire s'engage à :

- Restituer sans délai tous les éléments dont le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur est propriétaire et qui ont été mis à sa disposition pour l'exécution de la prestation (logiciels, documentations, et toutes autres données de nature électronique, numérique ou autre).
- Avoir, au plus tard le jour suivant la cessation des relations conventionnelles, mis le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur en mesure de reprendre l'exploitation de ces ressources informatiques, sans que celui-ci subisse une interruption de son service. Cette obligation à la charge du titulaire, implique pour ce dernier, d'une part, de donner au GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur toutes informations techniques nécessaires et, d'autre part, de transférer au GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou à un nouveau prestataire éventuel, les éléments de toute nature résultant de l'exécution des prestations définies.

Les obligations prévues dans la convention de prestation de services seront réputées remplies dans les conditions cumulatives suivantes :

- Qu'au jour de la cessation des relations conventionnelles, l'ensemble des solutions informatiques du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur potentiellement gérées par le prestataire soit en service et fonctionne normalement.
- Que le titulaire soit à jour de l'intégralité de la documentation qu'il est tenu d'établir et que celle-ci soit suffisamment explicite et complète pour permettre la continuité de la maintenance et du développement des ressources informatiques du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur.

8.4 Évaluation

Le titulaire s'engage à mettre à la disposition du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou de tout organisme qu'il aurait mandaté, l'ensemble des éléments, documents et informations nécessaires à l'évaluation de l'action menée dans le cadre de la convention de prestation de services. Cette évaluation pourra s'effectuer jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter du versement du dernier règlement.

Article 9 - Facturation et délai de paiement

9.1 Modalités de règlement

En contrepartie de l'exécution de l'ensemble des prestations conventionnellement définies, il est prévu que le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur versera au titulaire Le prestataire facturera le coût de la prestation retenu selon les modalités suivantes :

- 30 % à la signature
- Le solde à la remise de la documentation consignnant le recettage et les modalités de transfert éventuelles.

Sans préjudice de la faculté de résiliation prévue par la convention de prestation de services, dans l'hypothèse où le titulaire n'effectuerait pas la durée totale des prestations telles que prévues, le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra décompter des sommes fixées, un montant équivalent au temps d'intervention non exécuté (prorata temporis), si la cause de la non-exécution est imputable au prestataire.

9.2 Facturation

La facture portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- date et numéro de facturation
- nom et adresse du créancier
- numéro de SIRET et code APE
- IBAN et le code BIC du prestataire
- Taux et montant de la TVA
- Montant total TVA incluse.

La facture devra être adressée et libellée à l'ordre de :

GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur
22 rue Sainte Barbe
13002 Marseille

9.3 Délai de paiement

Le paiement sera effectué suivant les règles de la comptabilité publique.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours à compter de la date de la réception de la facture mentionnée au paragraphe précédent.

Article 10 - Confidentialité

Le titulaire s'engage à respecter et à faire respecter le secret professionnel sur toutes les informations que le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra lui communiquer dans le cadre de l'exécution de sa prestation, ainsi que sur celles dont les membres de son personnel pourront avoir connaissance à l'occasion de leurs travaux.

Le titulaire s'engage à ne procéder à aucune communication autour des développements réalisés, à ne faire aucune diffusion de toutes ou partie des sources existantes en dehors des demandes expresses formulées par le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le titulaire s'engage à restituer, à l'expiration de la convention de prestation de services ou en cas de résiliation anticipée, l'ensemble de la documentation remise par le client, ainsi que les copies qui auraient pu en être faites.

Cette obligation de confidentialité est valable pour toute la durée de la convention de prestation de services, et au-delà, pour une durée de 10 ans à compter de l'arrivée de son terme, pour l'une quelconque des causes prévues par les présentes.

Article 11 - Annulation et résiliation

Si le titulaire se trouve empêché de réaliser les prestations qui lui ont été commandées, sans avertir et sans justification particulière, le pouvoir adjudicateur aura la possibilité de résilier le marché de plein droit, sans indemnité.

Par ailleurs, il sera fait application des dispositions de l'article 32 prévues au CCAG/FCS, dans le cas où le pouvoir adjudicateur estimerait que le titulaire ne remplit pas sa mission avec toute la compétence ou diligence nécessaires.

Partie 2 : Clauses Techniques

Article 14 - Définition des prestations attendues

Il est convenu que les prestations se définissent comme suit :

Ressources informatiques :

Ensemble de moyens informatiques composés d'une part, de matériels et de logiciels, destinés à recevoir, traiter et restituer des données et d'autre part d'une infrastructure de serveurs, offrant des services internes et externe par l'intermédiaire d'un accès internet. Il est rappelé à toutes fins que ces ressources sont à la charge du GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Développement de ressources informatiques :

Propositions régulières afin d'élargir les fonctions des ressources informatiques et d'améliorer et/ou maintenir la qualité et la fiabilité de ces ressources et des services offerts par le GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Établissement d'une documentation technique et transfert de connaissances :

Il est prévu que le prestataire établisse des documentations techniques relatives à l'ensemble des prestations. L'ensemble de cette documentation technique devra être régulièrement communiquée au GIP CARIF-OREF Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de lui permettre d'évaluer et de prendre connaissance des prestations d'inventaire et de bilan réalisées par le prestataire. Enfin elle devra être mise à jour au fur et à mesure de l'évolution des ressources informatiques du GIP. Le prestataire assurera le transfert de compétences matériel et données informatiques.

Développement des sites :

Ensemble des opérations techniques permettant d'actualiser/mettre à jour les sites internet et d'élargir l'ensemble de leur fonction, voire développer de nouvelles fonctionnalités.

Maintenance applicative :

Ensemble des actions tendant à prévenir et à corriger les dysfonctionnements des applicatifs nécessaires au bon fonctionnement de programmes ou de briques logicielles, afin de maintenir et/ou rétablir l'efficacité de leur exploitation.

Maintenance des sites :

Ensemble des actions tendant à prévenir et à corriger les dysfonctionnements des sites internet afin de maintenir et/ou rétablir l'efficacité de leur exploitation.

Développement des bases de données :

Ensemble des opérations permettant d'actualiser et d'élargir les fonctions d'une base de données, étant précisé qu'une base de données s'entend de la manière suivante : recueil d'informations indépendantes les unes des autres, organisées de façon méthodique ou systématique et individuellement accessibles par des moyens électroniques.

Développement informatique :

Élargissement des fonctions de systèmes informatiques propre à assurer une exploitation effective des éléments (site internet et base de données) mis en œuvre par ces systèmes.

Article 15 - Contenu des prestations

Contexte :

Le Carif-Oref, centre ressources financé par l'Etat et la Région, souhaite faire évoluer ses outils régionaux de diffusion de données emploi-formation chiffrées ou qualitatives sur les OPCO, les formations et les métiers « Métafor », les secteurs "Dat@décision secteurs", les territoires (Région, Départements, zones d'emploi) "Dat@décision territoires".

Il souhaite également recourir à des services d'infogérance d'assistance/maintenance et d'hébergement de ces différents sites et outils développés en propre.

Les outils de diffusion de données emploi-formation se caractérisent par :

- Un outillage riche et complet, proposé par le Carif-Oref à l'écosystème emploi-formation sur le territoire régional et infrarégional, en matière d'information et d'aide à la décision ;
- Un développement historique sous SPIP depuis 2017, interface claire, d'utilisation simple pour des professionnels non informaticiens et permettant la diffusion de contenus structurés, évolutifs, ergonomiques, chiffrés (datavisualisation) et rédactionnels (synthèses, notes...) ;
- Une adaptation à la diversité des cibles et attentes ;
- Une actualisation en continu en lien avec les évolutions de la statistique publique, des problématiques emploi-formation, des besoins d'outillage et d'information afférents.

Objectifs du projet :

Le Carif-Oref souhaite faire appel à un prestataire ayant les compétences requises dans les domaines suivants :

- Expertise de développement et de conseil sur la solution de gestion de contenu SPIP et son offre modulaire ;
- Expertise en matière de gestion, d'alimentation de base de données et d'exploitation de ces bases sur des plateformes web ;
- Maîtrise des standards du Web : HTML, CSS, JavaScript, etc.
- Très bonne maîtrise des sources et indicateurs emploi-formation-marché du travail ;
- Attente de réactivité (délai restreint de gestion des anomalies ; corrections des bugs, "plugins" intégrés et failles de sécurité dans les meilleurs délais) et de suivi très rapproché (ante et post recettage) via assistance téléphonique gratuite et rapide ;
- Souplesse (en termes de planification et d'ajustement des interventions) et facilitation par rapport aux approches conceptuelles/sémantiques et techniques...

1. Prestations globales attendues :

1.1 Poursuite des développements techniques et graphiques, dont :

- Production de documentation afférente sur le suivi de la prestation par outil
- Bascule en sites de production des données contenues dans les sites de développement à la demande du Carif-Oref et selon les caractéristiques propres à l'outil (mise à jour en continu)
- Appui à la mise en œuvre d'une modalité de consultation des usagers (sur la base du module gratuit du service public « Je donne mon avis ») par outil
- Les autres développements techniques et graphiques détaillés au point 2.

1.2 Sites internet concernés par les développements demandés :

- Les OPCO en région : <https://opco.cariforef-provencealpescotedazur.fr/les-opco>
- Mét@for : <https://metafor.cariforef-provencealpescotedazur.fr/>
- Dat@décision secteur : <https://datadecision.cariforef-provencealpescotedazur.fr/secteurs-d-activites/>
- Dat@décision territoire :
 - o DAT@DECISION (Région) ;
 - o DAT@DECISION (Département) ;
 - o DAT@DECISION (Zone d'emploi)

1.3 Maintenance/hébergement des sites du Carif-Oref, des outils numériques évoqués ci-dessus et de solutions logicielles hébergées en propre

- Site regroupant les publications du Carif-Oref : <https://publications.cariforef-provencealpescotedazur.fr/>
- Site public du CREFOP PACA : <https://www.crefop-paca.org>
- Extranet du CREFOP PACA : <https://extranet.crefop-paca.org>
- Site Met@For : <https://metafor.cariforef-provencealpescotedazur.fr>
- Site Dat@Décision : <https://datadecision.cariforef-provencealpescotedazur.fr>
- Site OPCO en région : <https://opco.cariforef-provencealpescotedazur.fr/les-opco>
- Site « Observation partenariale de la conjoncture » : <https://observation-partenariale-conjoncture.org>
- Solution Matomo
- Solution FreshRSS
- Solution Wallabag

2. Prestations attendues par outil

La réalisation des développements techniques et graphiques sur les outils cités devra s'appuyer sur des échanges entre un référent du projet pour le Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur et un chargé de ce projet chez le prestataire retenu.

Les développements techniques et graphiques seront réalisés « en ligne » sur les sites de développement afin que le Carif-Oref Provence-Alpes-Côte d'Azur puisse tester, valider et/ou réagir pendant la phase de recettage avant mise en production sur les sites publics.

Les demandes fonctionnelles sont détaillées ci-après pour chaque outil.

La proposition financière sous forme de devis devra être structurée par outil et apporter une réponse point par point à ces demandes.

2.1 Outil OPCO

Générique

- Bascule en production des données chiffrées en Dév
- Modification des libellés des sources par rubrique dans les sites de Dév et de Prod
- « Démasquage » de l'OPCO Mobilités (sous réserves du GO de la part de l'OPCO)

Actualisation de la BDD du site

- Actualisation des données en poussant les données dans la BDD (après récolte des données par le Carif-Oref en interne) sur la base du document Excel type (cf. 20220324 BDD OPCO V3.xlsx)
- Mise à jour du document « Tableaux indicateurs et sources »

Rubrique « établissements »

Nb d'établissement et taux d'évolution sur un an par département (ou répartition du nombre d'établissements par département si nous ne parvenons pas à disposer des données)

- Réalisation de la carte avec maj de la structure de la BDD

Rubrique « les emplois salariés »

Nb de salariés et taux d'évolution sur un an par département (ou répartition du nombre de salariés par département, si nous ne parvenons pas à disposer des données)

- Réalisation de la carte avec maj de la structure de la BDD

Rubrique « caractéristiques des emplois et des salariés »

Part des seniors par département

Part des moins de 30 ans par département

- Réalisation de la carte avec maj de la structure de la BDD

Rubrique « Formation »

Nombre et Part des formations spécifiques à l'OPCO par département (NB : carte qui sera présente dans la modale, en complémentarité du tableau sur la répartition de l'ensemble des formations par département)

Remplacement du tableau par ze en tableau par dep (indicateur O25, intitulés du tableau)

Dans la rubrique « formation », modification de la note au survol dans le tableau « Répartition des formés par dispositif de formation »

- Réalisation de la carte avec maj de la structure de la BDD
- Remplacement du tableau + maj de la note au survol

Rubrique « Nomenclatures & sources »

- Appui à la mise en forme (structuration et feuille de style) de la rubrique

Fonction ZIP

- Appui à la mise à jour des PDF et ZIP

Fil d'actualité

- Appui à l'alimentation du fil d'actualité et remise en fonctionnement du module sur le site de Prod suite aux changements de modalités techniques

2.2 Outil Mét@for

Transversal

Pour harmoniser avec les autres outils de Dat@décision et faciliter l'usage de l'outil, ajouter la fonction export de données aux cartes et graphiques (uniquement existant pour le graphique des tensions M37+ à ce jour)

Entrée Formation

Composition de cette filière

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
F00	Dernière colonne du tableau	Mise en forme liée à la mise à jour des correspondances NSF avec le Formacode* vers V14

*Carrefour entre les nomenclatures qui caractérisent les emplois et celles qui décrivent les formations, le Formacode® V14 établit des correspondances avec la NSF (Nomenclature des Spécialités de Formation réalisée sous la responsabilité du CNIS) et les GFE (Groupes formation emploi).

Chaque descripteur Formacode est lié à un code de la nomenclature NSF, publiée en 1994.

<\\CO-DATA1\Partage\travaux\Données statistiques\EFFECTIFS EN FORMATION\Certif info et Cie\Formacode Centre Inffo\formacode-v14-2024-2025.zip> Fichier

Alignement_Formacode_NSF_20241212.xls

Q1 / Quelles sont les formations

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q1/F2+	2 ^e colonne « Localiser l'offre de formation régionale »	Changer le lien vers la base régionale de formation – Lien vers l'outil de requêtage : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Rechercher une formation (dans un second temps vers la cartographie – sous réserve de son développement en 2025)

Q2 / Qui se forme

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q2/F7	Texte note au survol « Apprentissage »	Ajouter « Il s'agit des apprentis inscrits dans un CFA de la région, y compris les CFA "100 % à distance" (principalement basés dans les Alpes-Maritimes et le Var). »

Précision qui sera intégrée par le Carif-Oref dans la rubrique « Nomenclatures & sources » en PROD

Q2/F7H et F7F	Texte note au survol « Apprentissage »	Idem sur la modale par sexe
Q2/Ca2	Lien du bouton « Dat@décision »	Modifier pour pointer vers l'entrée Départements : DAT@DECISION

Q3 / Quels sont les métiers préparés par les formations

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q3/F13	Texte notes au survol (selon les métiers par filière - combinatoire)	Métiers peu explicites par Filière, prioritairement sur les métiers cibles et connexes : certaines notes « en dur » à ajuster ou à créer en fonction des éléments renvoyés par Certif Inffo (détail transmis ultérieurement - enveloppe globale à prévoir)

Q4 / Qui sont les personnes en emploi diplômées de cette filière en PACA

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q4/F16	Age des actifs en emploi formés dans la filière	Modification par le DA en interne mais aussi dans la légende : "Variable âge : 3 tranches à créer à partir de la variable AG dans EE ""Moins de 26 ans"" ""De 26 à 54 ans"" ""55 ans et plus"" (Dans le graphique en pyramide : les plus jeunes sont en bas et les plus vieux en haut)"
Q4/F18	Type de certification des actifs en emploi formés dans la filière	Modification : Palmarès des 1eres certifications (10 max) – Règles d’affichage
Q4/F18	Titre du graphe	Modification : « Principaux types de certification »

Q6/ Quels sont les métiers exercés par les diplômés de cette filière en PACA ?

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q6/F24	Les principaux métiers réellement exercés par les actifs en emploi formés dans la filière	Modification : Palmarès des 1ers métiers exercés par les actifs en emploi formés dans la filière (10 max)
Q6/F24+	Les principaux métiers réellement exercés par les actifs de moins de 30 ans	Modification : Palmarès des 1ers métiers exercés par les actifs en emploi formés dans la filière (10 max)

Entrée Métiers

Q1 / Qui exerce ce métier

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q1/Ca3	Lien du bouton « Dat@décision »	Modifier pour pointer vers l’entrée Départements : DAT@DECISION
Q1/M6	Age : Répartition par tranches d’âge des actifs en emploi dans le métier + comparaison tous métiers	Modification des tranches dans la BDD par le DA en interne et la légende Regroupement à partir de AGEREV "Moins de 30 ans" "De 30 à 54 ans" "55 ans et plus" (Dans le graphique en pyramide : les plus jeunes sont en bas et les plus vieux en haut)
Q1	Source de bas de page	Ajouter la mention « ; Dares, France Stratégie – Prospective des métiers et des qualifications 2030, régionalisée – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d’Azur. »

Précision qui sera intégrée par le Carif-Oref dans la rubrique « Nomenclatures & sources » en PROD « France Stratégie & Dares. (2023). Les métiers en 2030 : quelles perspectives de recrutement en région ? Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications (n° 2023-01). »

Q4 / Qui recherche un emploi dans ce métier en région ?

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q4/M38	Situation de handicap	Ajouter indicateur : Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés parmi les DEFM dans le métier + comparaison tous métiers Texte « X % sont en situation de handicap dans le métier (Y % tous métiers) » (deux % dans une phrase)

Q5/ Quelle est la formation des personnes exerçant ce métier en région

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q5/M22	Les filières de formation du plus haut diplôme obtenu par les actifs en emploi	Affichage des 10 premières filières
Q5/M22	Titre du graphe	Modifier par « Principales filières de formation des personnes exerçant ce métier »
Q5/M24	Type de certification détenu par les actifs en emploi	Affichage des 10 premières certifications
Q5/ M27+	Filière de formation des actifs en emploi ayant moins de 11 ans d'ancienneté sur le marché du travail	Affichage des 10 premières filières
Q5/ M27+	Titre du graphe	Modifier par « Principales filières de formation des personnes exerçant ce métier ayant moins de 11 ans d'ancienneté »

Q6 / Quelles sont les formations préparant

Références indicateurs	Objets/Formes concernés	Création/Suppression/Modification
Q1/F2+	2 ^e colonne « Localiser l'offre de formation régionale »	Changer le lien vers la base régionale de formation – Lien vers l'outil de requête : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Rechercher une formation (dans un second temps vers la cartographie – sous réserve de son développement en 2025)
Q1/F2+	Données effectifs en formation	Tri par niveau et par ordre décroissant (comme pour l'entrée filière)

Précautions

Attention dans Mét@for :

3 éléments à mettre à jour :

- Squelette, ex. : *footer* param-année
- Plug-in formation et métier, pour les textes retouchés et champ langue
- Table, si uniquement actualisation des données

Attention, également au graphique en donut sur petites valeurs pour réglage.

2.3 Dat@décision

Ajouter un bouton pointant vers un outil du Réseau des Carif-Oref « Observatoire emploi-compétences 4.0 » : [DigDash - Accueil](#) OU « [Octopilot](#) »



2.3.1 Outil Territoires

Politique d'emploi - Pour les 3 entrées : Région/Département/ZE

- Suppression (masquage) de la sous-rubrique « Contrats uniques d'insertion ».
- Suppression d'une ligne dans un tableau de la rubrique « Synthèse et chiffres-clés » : Nombre de salariés en contrat unique d'insertion (CUI).
- Suppression d'une carte dans la rubrique « Comparaison cartographique » : Nombre de CUI et part pour 100 demandeurs d'emploi de longue durée.

Formation - Uniquement pour l'entrée ZE

- Dans la sous-rubrique « Formation initiale » : en attendant d'avoir les données complètes, certains blocs seront à masquer et un texte d'avertissement sera à rajouter.
En page centrale : affichage uniquement de l'enseignement secondaire (une phrase texte et un graph)
Pour en savoir plus : affichage uniquement de celui concernant l'apprentissage (il sera au complet, enseignement secondaire et supérieur)
- Des modifications également à faire dans la rubrique « Synthèse et chiffres-clés » : indicateur sur la formation à mettre dans la synthèse + réafficher les lignes des tableaux sur la Formation.

Rubrique « Formation » - Pour les 3 entrées : Région/Département/ZE

- Ajouter une sous-rubrique : Les formations/certifications (titre à trouver)
Dans cette nouvelle rubrique il y aura 4 tableaux à créer (6 colonnes envisagées : rang, libellé, niveau, filière, effectif, part).

En page centrale : Top10 des formations en FI ; Top10 des formations en FCDE

« Pour en savoir plus » : Top10 des formations en FI-VS ; Top10 des formations en FI-apprentissage

[Remarque : pour le moment, il n'y aura que 2 tableaux pour l'entrée ZE]

Rubrique « Synthèse et chiffres-clés » - Pour les 3 entrées : Région/Département/ZE

- Ajouter un indicateur dans la synthèse (une phrase sur les DEBRSA).
- Ajouter un indicateur dans le tableau « Marché du travail » (part de DEBRSA).

2.3.2 Outil Secteurs

Harmoniser le « système » de navigation avec celui de Data@décision Territoires :

- Scinder les thématiques en trois : Tissu économique ; Emploi, métiers ; Synthèse (pour alléger le fil d'Ariane).
- Faire une page « Liste des thématiques » qui apparaît après avoir sélectionné le secteur.
- Ajouter les modules « Afficher la liste des thématiques » dans les blocs sur les côtés.

Sous-rubrique « Emploi salarié » :

- Ajouter un indicateur dans le bloc de chiffres-clés sur le côté droit (indic de spécificité).

Partie 3 : Annexes

Annexe 1 : Situation du candidat

SITUATION DU CANDIDAT **(à joindre au dossier de candidature)**

Avis de publicité adapté

Je soussigné : _____

agissant en qualité de : _____

au nom et pour le compte de :

1. déclare (*barrer la mention inutile*) :

- ✓ être en situation de redressement judiciaire (dans cette hypothèse, joindre la copie du jugement).
- ✓ ne pas être en situation de redressement judiciaire

2. certifie sur l'honneur :

- ✓ ne pas tomber sous le coup d'une interdiction de concourir à des marchés publics ;
- ✓ satisfaire à l'ensemble des obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et des cotisations sociales, dues dans les conditions prévues à l'article 43 du code des marchés publics (certificats de l'article 46 à joindre, idéalement, au dossier de candidature) ;
- ✓ ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8821-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail ;
- ✓ que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement.
- ✓ satisfaire à l'ensemble des obligations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés dans les conditions prévues à l'article 44-1 du Code des marchés publics, et spécifiquement visées aux articles L 5212-1, L 5212-2, L 5212-5 et L 5212-9 du Code du travail.

Fait à :

Le :

Cachet de l'entreprise

Annexe 2 : Dossier administratif du prestataire

Organisme porteur du projet

Nom :

Sigle:

Forme juridique :

N° SIRET :

N° de Téléphone :

N° de Télécopie :

Mail :

Adresse du siège social :

.....

Personne ayant qualité pour engager l'organisme : *(Nom, Prénom, Fonction et mail)*

.....

.....

Réfèrent du projet : *(Nom, Prénom, Fonction, téléphone et mail)*

.....

Principaux domaines d'intervention et expérience en matière conseil, étude, conception
maintenance de systèmes d'informations : *(préciser par type de public)*

.....

.....

.....

Fait à : Le :

Nom - Prénom - Fonction du signataire :

Certifié exact
Signature et cachet du représentant habilité